

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 842**

### Intitulé

DMA : Diplôme des métiers d'art Costumier réalisateur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 13	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

242 Habillement (y.c. mode, couture)

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel des métiers du spectacle vivant et de l'audio-visuel assure la conception, la réalisation et l'entretien des costumes de comédien. Pour cela, il est capable de :

- maîtriser toutes les techniques de fabrication
- trouver les solutions techniques adaptées à la vision du créateur
- être ingénieux pour faire face à des problèmes de fabrication ou jouant sur les matériaux et leurs mises en oeuvre
- restaurer un costume
- gérer les coûts et les délais de réalisation
- gérer un stock de matériaux et fournitures

Il a des connaissances en technologie appliquée à la couture et aux accessoires, en dessin, ainsi qu'en histoire de l'art du spectacle et des costumes .

Il sait travailler en équipe, possède l'esprit d'initiative et d'ingéniosité ainsi qu'un grand sens artistique.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les domaines d'activité concernent : - le théâtre

- le cinéma
- la télévision
- l'art lyrique
- ....

soit l'ensemble des spectacles vivants et des productions enregistrées (l'audio-visuel).

Costumier, costumier réalisateur, chef d'atelier, assistant créateur de costumes, technicien d'habillage

### Codes des fiches ROME les plus proches :

L1502 : Costume et Habillage spectacle

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- histoire de l'art et du costume - expression plastique
- histoire du spectacle
- français
- langue vivante
- économie-gestion
- législation et sécurité
- technologie
- étude et définition des formes
- études et réalisations
- atelier d'études et réalisations

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un inspecteur, est composé à parts égales : - de professeurs de l'enseignement public dans le cadre de la spécialité du diplôme des métiers d'art considérée et, s'il y a lieu, de professeurs appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage. - de membres de la profession intéressée.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Articles D 337-125 à D 337-138 du Code de l'Éducation

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

16/07/91

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

##### Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

##### Lieu(x) de certification :

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :